

Commune de CARNAC – MORBIHAN
EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 MARS 2016

L'an deux mille seize, le 19 mars à 9 heures, le Conseil municipal, légalement convoqué par lettre en date du 11 mars 2016, s'est réuni à la mairie, en séance publique

Étaient présents : M. Olivier LEPICK, Mme Sylvie ROBINO, M. Loïc HOUDOY, Mme Armelle MOREAU, M. Pascal LE JEAN, M. Jean-Luc SERVAIS, Mme Karine LE DEVEHAT, M. Gérard MARCALBERT, Mme Morgane PETIT, Mme Christine DESJARDIN, Mme Catherine ISOARD, M. Philippe AUDO, Mme Maryvonne BELLEIL, Mme Jeannine LE GOLVAN, M. Jean-Yves DEREPPER, Mme Christine LAMANDÉ, M. Marc LE ROUZIC, Mme Marie-France MARTIN-BAGARD, M. Olivier BONDUELLE

Absents excusés : M. Paul CHAPEL qui a donné pouvoir à M. Olivier LEPICK, Mme Nadine ROUE qui a donné pouvoir à Loïc HOUDOY, Mme Monique THOMAS qui a donné pouvoir à M. Pascal LE JEAN, M. Hervé LE DONNANT qui a donné pouvoir à M. Philippe AUDO, M. Michel DURAND qui a donné pouvoir à M. Gérard MARCALBERT, M. Patrick LOTHODE qui a donné pouvoir à Mme Sylvie ROBINO, M. Charles BIETRY qui a donné pouvoir à Mme Armelle MOREAU, Mme Maïwenn ARHURO,

Secrétaire de séance : Mme Morgane PETIT

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2016-15
SEANCE DU 19 MARS 2016

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2016 – BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le compte administratif 2015 du budget principal de la Commune approuvé le 9 mars 2016,

VU le projet de budget primitif 2016 proposé par le Maire,

VU l'avis émis par la commission des finances et du développement économique, réunie le 9 mars 2016,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité des suffrages exprimés (5 contre : Olivier BONDUELLE, Marc LE ROUZIC, Marie-France MARTIN-BAGARD, Jean-Yves DEREPPER, Jeannine LE GOLVAN, 1 abstention : Christine LAMANDE):

- **D'APPROUVER** le budget primitif 2016 du budget principal de la Commune, après s'être prononcé :
 - par chapitre pour la section de fonctionnement,
 - par chapitre pour la section d'investissement,
 - sans vote formel sur chacun des chapitres,
- de **l'ARRETER** comme suit :

- en recettes et en dépenses de fonctionnement :	13 565 877,00 €
- en recettes et en dépenses d'investissement :	7 585 229,53 €

- et de **PRECISER** que le présent budget est voté avec reprise des résultats de l'exercice 2015 après le vote du compte administratif 2015.



POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Olivier LEPICK